

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. six mois 16 trois mois 8

Poste:

En an. 35 fr. six mois 18 trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

2 Avril 1883.

Chronique générale.

L'AVANCEMENT ADMINISTRATIF SOUS LA RÉPUBLIQUE.

Nos députés républicains ont fait semblant de s'occuper d'améliorer la situation des petits employés de l'administration, classe très-honorable, mal payée, résignée à vivre de peu.

De temps en temps, les ministres demandent aux Chambres des crédits pour augmenter les maigres appointements des petits employés.

Mais les petits employés ne touchent pas un centime de ces crédits qui sont invariablement distribués, sous forme de secours ou d'indemnité, aux employés supérieurs déjà avantagés de gros traitements.

Il devrait rester aux petits employés l'espoir de monter en grade, et, après de longs services, d'être récompensés par des situations plus lucratives.

Mais cet avancement est aussi impossible que leur participation aux crédits extraordinaires qui sont pourtant demandés pour eux.

Il faut expliquer le pourquoi de cette anomalie toute républicaine.

L'explication est simple. Depuis que nous sommes en République, les ministres et sous-secrétaires d'Etat se renouvellent à peu près quatre fois par an.

Or, depuis cinq ans bientôt que M. Grévy remplit de sa famille le palais de l'Élysée, nous avons eu environ soixante ministres et presque autant de sous-secrétaires d'Etat; soit cent vingt dictateurs qui ont introduit dans l'administration leurs parents et leurs amis, leur créant d'excellentes places pour le temps de leur dictature, et les installant dans toutes les bonnes situations disponibles à l'heure de leur démission.

De telle façon que tous les principaux employés de l'administration sont pris en dehors; que toute place rapportant de quoi vivre confortablement est donnée à la faveur; et que les petits employés sont condamnés à être toujours des petits employés.

Dans les journaux ministériels, ce fait de mettre à la tête des services et des bureaux des nouveaux venus qui ne connaissent d'ailleurs rien aux affaires qu'ils vont diriger, ce fait s'appelle: régénérer l'administration.

En bon français, ce n'est pas autre chose que du favoritisme.

Et ce favoritisme est une plaie d'autant plus considérable que l'administration change de maîtres à chaque instant.

Les petits ont souffert sous les régimes précédents, il y a eu sans doute du favoritisme sous les régimes précédents.

Mais étant donné l'instabilité de la politique républicaine, les petits sont actuellement dix fois plus volés et souffrent dix fois plus.

Voilà ce que nos députés républicains ont fait pour les petits employés.

La France, de l'aveu même des journaux républicains, est en proie à un malaise que justifient parfaitement l'impuissance et la maladresse de ses gouvernants; de tous côtés, on demande la révision d'une Constitution dont nous n'avons nulle envie de prendre la défense; d'autre part, certains modérés, qui considèrent l'expérience, que nous venons de faire de la République, comme concluante, et qui veulent en finir avec un régime d'abaissement au dehors, de persécution au dedans, rêvent une union conservatrice qui grouperait, dans une action commune, tous les ennemis du gouvernement; l'illusion serait possible, si l'union conservatrice n'avait depuis longtemps fait ses preuves. Nous l'avons vue en 1871: dans une Assemblée, où se rencontraient tant de bonnes volontés, auxquelles il n'a manqué qu'une direction politique, la République a été faite par des monarchistes; nous l'avons

vue après le 24 mai, laissant, par ses divisions et ses compromis, le pouvoir passer aux mains des républicains; nous l'avons vue au 16 mai, essayant un nouvel échec parce que, si on était d'accord sur l'ennemi à combattre, on était divisé sur le gouvernement à établir; aujourd'hui encore elle s'imaginer qu'elle pourra triompher de la République en s'assurant le concours des diverses fractions modérées.

C'est une vaine et dangereuse illusion: une opposition qui poursuit le renversement d'un régime existant ne peut triompher que si elle est unie dans son action et dans son but; sur ce point, nous avons la très-rare bonne fortune de nous trouver d'accord avec le Temps, qui reconnaît que « pour combattre un régime établi, pour soutenir une lutte contre un gouvernement... une direction est indispensable. »

Nous ne pouvons donc enregistrer sans tristesse les vains efforts auxquels nous assistons, aussi bien que les illusions un peu naïves de ceux qui proposent, pour renverser la République, le moyen bien simple de lui opposer 86 conseils généraux et 40,000 conseils municipaux réactionnaires.

La France ne peut attendre son salut, la restauration de son honneur et de ses libertés, de la coalition de partis divisés qui, même s'ils demeuraient unis dans la lutte, se déchireraient après la victoire; il faut que ceux qui veulent sauver notre patrie ne connaissent qu'un but: la Monarchie; qu'un moyen: l'action rigoureusement disciplinée. Nous ne saurions trop le rappeler: unité de but, discipline dans l'action, telles sont les conditions qui doivent régler nos efforts et amener notre victoire. (Union.)

Il y a quelque temps, un factionnaire français fut insulté à la Goulette par un Italien nommé Canino, qui alla chercher et obtint un asile au consulat italien. Des ordres ont été donnés pour que le coupable soit jugé par un conseil de guerre, mais ici se place un incident qui vient encore compliquer cette affaire. Le consul d'Italie refuse-

rait de transmettre la citation au prévenu et déclarerait ne pas reconnaître la juridiction militaire de la France en ce qui concerne les sujets italiens.

Une sentence par défaut sera, dit-on, rendue si le prévenu ne comparait pas. Il convient de constater que le mauvais vouloir italien persiste à saisir toutes les occasions de se manifester. M. Maccio a été éloigné de Tunis, pour cause d'avancement, mais ses tendances hostiles continuent à se produire sous le nom de son successeur. Les consuls changent; les sentiments de haine durent.

L'arrestation de M^{lle} Louise Michel défraie les nouvellistes. La « grande citoyenne », après avoir convaincu M. Carnescasse de son incapacité policière, a voulu porter un défi au gouvernement, et elle est allée déposer une carte chez le préfet. Il a fallu cette bravade pour que M. le préfet de police ne continuât pas en Suisse d'infructueuses recherches.

Le parti anarchiste poursuit ses exploits. Le journal la Lutte vient de publier à Lyon son premier numéro qui, selon une dépêche de l'Agence Havas, « contient une déclaration de principes anarchistes et se prononce nettement (le détail est bon à noter) contre la révision de la Constitution. »

L'ANARCHIE.

On écrit de Mâcon que jeudi soir, à neuf heures, une cartouche de dynamite a fait explosion à Belair, près de Montceau-les-Mines, sous la porte d'entrée d'une maison habitée par un maître mineur nommé Camus, un de ceux qui ont été menacés de mort par lettre signée: Comité exécutif. Les vitres du rez-de-chaussée ont été pulvérisées, les cloisons intérieures ont été trouées. Personne heureusement n'a été blessé; la famille Camus, qui se compose de neuf personnes, venait de monter au premier étage quand l'explosion a eu lieu.

LES VINGT MILLE FRANCS DE SIMON BERNARD

— De l'argent à ce prix, continua l'usurier, j'en connais bigrement, et des plus huppés, qui en feraient leurs choux gras; mais ce sont là des faveurs que je réserve aux amis et aux honnêtes gens comme vous, mon brave Jean. — Merci tout de même de la préférence, monsieur Bernard, fit l'aubergiste. — N'oublions pas les papiers timbrés pour l'acte en double forme et pour les billets. Que voulez-vous? les impôts nous rongent; on met à présent des impôts sur tout. Nous disons donc: papiers timbrés et honoraires du scribe, vingt-cinq francs. — Soit, soupira l'aubergiste. — C'est bien tout, cette fois. Cela forme, si je ne me trompe, un total de quatre cent vingt-cinq francs à déduire de la somme empruntée. Reste à deux mille cinq cent soixante et quinze que je vous compterais demain en espèces sonnantes et trebuchantes.

L'aubergiste eut la velléité de se récrier; mais le besoin d'argent pressait. Il craignait de mécontenter Simon Bernard et de voir se fermer la bourse de l'usurier.

— Faites comme il vous plaira, dit-il d'un ton résigné.

L'usurier se caressa le menton.

— A présent, dit-il, parlons un peu, je vous prie, du mode de remboursement. Mille écus à me verser d'un seul coup, ça sera dur, hein?

— C'est vrai, soupira l'aubergiste.

— Si nous partagions la somme en trois? qu'en pensez-vous?

— Dame! à parler vrai, monsieur Bernard, il est plus aisé de trouver mille francs que mille écus.

— C'est cela, c'est cela, mon brave père Jean. Il se faut entraider, telle est la devise des honnêtes gens. Nous allons donc faire trois billets de mille francs chacun, payables à huit, dix et douze mois.

— Mais, s'écria l'aubergiste, j'entendais emprunter pour une année!

— Bah! bah! huit mois, un an, cela se ressemble bigrement. Et puis, réfléchissez un peu. Je vous prête à six, contre l'usage. D'ailleurs, dans huit mois, vous aurez engrangé votre moisson et l'argent pleuvra chez vous dru comme grêle. Voilà ce à quoi il faut songer.

L'aubergiste compta sur ses doigts.

— C'est fort juste, dit-il, le premier billet vien-

dra en septembre, après la moisson. Vous pensez à tout, monsieur Bernard.

— La prévoyance est la mère de la richesse, répartit l'usurier.

Le père Jean essaya bien de se débattre pour la forme, de demander une réduction d'intérêts, un délai plus long: tout fut inutile; l'usurier demeura inflexible.

Il savait que l'aubergiste du Grand Dauphin ne pouvait se passer de son ministère et, comme le vautour, il s'amusa à jouer avec sa victime avant de la dévorer.

Bref, le lendemain, le père Jean s'engageait, par contrat en bonne et due forme, à rembourser trois mille francs à Simon Bernard dans les délais exigés par celui-ci, en échange de quoi l'usurier lui compta deux mille cinq cent soixante-quinze francs.

D'après l'une des clauses du contrat, le non-paiement d'un seul billet entraînait de droit la vente du gage, c'est-à-dire de l'auberge et de ses dépendances, à la volonté du prêteur.

Comme l'avait prévu Simon Bernard, le père Jean ne fut pas en mesure de faire face à ses engagements.

Il ne put verser qu'un acompte, et l'usurier consentit à renouveler à chaque échéance une partie des billets, mais à quelles conditions!

Simon Bernard jonglait avec les intérêts, avec les frais d'escompte, avec les frais de change, avec

les frais réels, avec les frais supposés, comme un escamoteur habile jongle avec les boules. Cela devenait une fantasmagorie qui éblouissait et terrifiait en même temps le débiteur.

Le père Jean était un homme d'honneur.

Ainsi qu'il l'avait dit à l'huissier Gilpin, le sort n'avait cessé de lui être contraire.

La dette contractée envers Simon Bernard était comme un gouffre qui absorbait toutes les économies du pauvre homme. Les intérêts et les frais croissaient d'une façon prodigieuse.

Néanmoins, à force de travailler double, à force de vendre ses nippes une à une; à force de se défaire petit à petit des objets les moins indispensables à son commerce; à force de se priver de sommeil, de plaisir et presque de nourriture, il était parvenu à éteindre-peu à peu cette dette inexorable.

A l'heure où s'ouvre ce récit, il ne devait plus que cinq cents francs.

Mais c'était là que l'attendait Simon Bernard.

L'usurier convoitait pour son propre compte l'auberge du Grand Dauphin. Cette maison spacieuse, riante, bâtie en pierre, au bord de la grande route, avec la double guirlande de chasselas qui l'enveloppait, lui plaisait bien mieux que la vieille bicoque isolée qu'il habitait depuis vingt ans.

L'âge le prenait, et le besoin lui venait avec l'âge de jouir du bien-être qu'il avait un peu acquis.

Nous avons à peine besoin d'ajouter que cet acte criminel cause une vive émotion à Montceau.

En Angleterre, les chefs de la police ont reçu de l'association feniane une lettre déclarant que si les assassins de lord Cavendish et de M. Burke ne sont pas relâchés, les fenians feront sauter, cette semaine, le bureau central des postes et télégraphes dans la Cité.

On mande de Madrid qu'un sujet russe de Varsovie et sergent déserteur, Gustave Dosubeck, a été arrêté dans la province de Cuenca et a avoué son affiliation au nihilisme.

Nous avons mentionné l'arrestation à Arcos de quatre membres de la *Main-Noire*, coupables d'un assassinat remontant à un mois. La victime était, d'après les avis qui nous parviennent, un affilié de la *Main-Noire* qui avait refusé d'exécuter les ordres des chefs de cette association de bandits. Son cadavre, suivant la déposition d'un témoin de douze ans, aurait été jeté dans une rivière.

Il est exact que le duc d'Autmale a vendu les immeubles qu'il possède à Paris; mais il est absolument faux, comme l'affirme un journal du soir, qu'il se soit défait de sa propriété de Chantilly.

Le fait suivant, que publie le *Gaulois*, doit être rapproché des observations que nous avons déjà enregistrées sur les procédés extra-fantaisistes et illégaux du gouvernement en matière de finances :

« La caisse d'épargne d'Annecy a suspendu provisoirement ses paiements. Des déposants qui ont réclamé le remboursement de leur argent ont été ajournés à quinzaine.

La cause de cette détresse de la caisse populaire, c'est que le gouvernement, recourant clandestinement à un emprunt forcé, a absorbé toutes les économies des petites bourses, et qu'il est réduit à rembourser les déposants avec du papier, des titres de rente 3 0/0.

Bien des déposants qualifient sévèrement ce mode de leur emprunter leur argent sans les consulter. »

Les marins et les astronomes se servent de plusieurs méridiens.

Les Français ont celui de Paris, les Anglais celui de Greenwich; les Américains, qui se servent des deux premiers, emploient aussi celui de Washington; les Mexicains celui du Mexique, etc.

Il est donc nécessaire de s'entendre une bonne fois, et chacun le désire. Les Américains, notamment, poursuivent avec ardeur l'établissement d'un méridien commun.

Ils proposent maintenant, à cet effet, un congrès scientifique à Washington.

Le ministre de l'instruction publique vient d'inviter l'Académie des sciences à

désigner les délégués qu'elle veut envoyer à ce congrès.

L'ÉTAT ET LES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Le ministre Ferry se décide à tenir compte du triste état des finances républicaines, où la confusion des budgets, les fausses dépenses, les dilapidations, la disparition des amortissements et les imprévoyances coupables jettent un désarroi, qui prépare mal le pays à subir de nouveaux emprunts ou à accepter la conversion.

Il faut cependant aborder la question des travaux publics, en assurant la reprise par des mesures sérieuses pour obtenir des résultats. Maintenir des chantiers ouverts, et malgré la sérénité apparente du président du conseil, les constructions du quartier Marbeuf, le mobilier de l'Hôtel-de-Ville, les menuiseries du lycée Lakanal ne suffiraient pas pour conjurer une crise économique, dont tous les intérêts comprennent la gravité menaçante.

Il nous revient de divers côtés que le ministre des travaux publics s'occupe de pourparlers avec la Compagnie du Nord, et qu'il reconnaît la nécessité d'avoir recours à des négociations dont les points particuliers ne sont pas encore bien définis.

On prétend toutefois que pour faire grand et ne pas abandonner le panache autoritaire qui abrite jusqu'ici le nouveau cabinet, M. Raynal songerait à produire un programme qui mettrait bas les finances des compagnies et les conduirait, par son application, à recommencer l'expérience d'entreprises dont les actionnaires feraient tout d'abord les frais.

Nos grandes compagnies de chemins de fer, à en juger par ces dispositions, auraient le néfaste privilège de subir un régime d'exception, qui leur interdirait aucun surcroît de rémunération malgré le développement de leur trafic et de l'extension de leurs réseaux. Il importe de ne pas oublier qu'elles représentent la liberté d'association de capitaux privés, qu'un des articles de leur concession stipule le droit de bénéficier de leurs produits dans les limites des tarifs, et que leur prospérité est la première condition de leur utilité publique. Le ministre serait mal venu dans ces conditions de se réserver de tirer parti de leur crédit, d'augmenter leurs responsabilités et leurs risques, en cherchant à frapper de servitude les détenteurs de titres et en les forçant à renoncer à tout avenir plus rémunérateur.

Ce qui se produit pour la Banque de France pourrait même lui suffire d'enseignement à défaut de liberté économique. Nous nous bornons à rappeler que la masse d'opérations de notre grand établissement de crédit représentait en 1884 plus de 44 millions, sa circulation était de 2 milliards 800 millions, son dividende distribué, net d'impôt, de 250 francs, et il n'est venu à l'idée d'aucun économiste de s'élever contre la liberté que la Banque de France a conservé de bénéficier ainsi du développement de ses affaires, alors qu'en 1857 la

circulation ne dépassait pas 600 millions, ses escomptes 5 milliards 800 millions et son dividende 487 francs. L'Etat a encore tiré plus d'avantages que les actionnaires de cette prospérité, et nous n'hésitons pas à dire que la première condition d'une entente entre l'Etat et les grandes compagnies implique en principe la confirmation du droit de conserver au fond social les chances favorables du développement prévu de leur trafic.

TRIBUNAUX

AFFAIRE FEUILLANT. — M. Feuillant, rédacteur du *Gaulois*, prévenu d'avoir contrevenu à l'article 6 de la loi du 7 juin 1848, en provoquant, au cours de la manifestation de l'esplanade des Invalides, à un attroupelement non armé sur la voie publique, sans que cette provocation ait été suivie d'effet, devait comparaitre vendredi devant la onzième chambre correctionnelle, présidée par M. Horteloup.

L'affaire a été appelée au début de la seconde partie de l'audience, à trois heures.

M. le substitut Bédoreu occupe le siège du ministère public.

M. Feuillant est assisté de M. Duverdy.

M. le président. — Vous êtes rédacteur du *Gaulois*?

M. Feuillant déclare n'être que l'ami du journal le *Gaulois*. Il n'y avait, dit-il, « aucun titre ».

M. Duverdy demande la parole pour développer des conclusions d'incompétence.

Il estime que son client devait être renvoyé, non en police correctionnelle, mais en cour d'assises, le délit qui lui est reproché n'étant plus de la compétence du tribunal correctionnel depuis la loi sur la presse du 29 juillet 1884, qui a abrogé la loi du 7 juillet 1848.

Attendu que les discours, cris ou menaces proférés dans un lieu public, constituent un moyen de publication;

Que toutes les lois sur la presse ont toujours assimilé les délits commis publiquement par la parole aux délits commis par la voie de la presse;

Que c'était ce qui résultait de l'article 4^{er} de la loi du 17 mai 1819, et que c'est ce qui résulte encore des articles 2, 3, 24, 25, 47, 68 et autres de la loi du 29 juillet 1884.

Le tribunal entre dans la salle des délibérations à quatre heures un quart; il en sort à cinq heures et demie et se déclare compétent.

Il déclare ensuite qu'il va être procédé immédiatement aux débats.

On fait l'appel des témoins; mais à ce moment l'avocat de M. Feuillant dépose sur le bureau du greffier une requête demandant à interjeter appel, et à ce que, vu l'heure tardive, la cause soit remise à une autre audience.

Le tribunal rentre de nouveau dans la salle des délibérations. Il en sort à six heures vingt et déclare l'affaire remise à un mois.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 mars.

Le marché est très-animé, nous remarquons que les cours se consolident et nous pensons qu'avec la confiance qui renait à la Bourse la hausse n'a pas dit son dernier mot.

Nous relevons sur nos rentes les cours suivants : le 3 0/0 clôture à 114.70, le 3 0/0 à 80.40, l'amortissable à 81.95.

Grande fermeté sur nos sociétés de crédit. Le Foncier toujours ferme cote 1,362. Les Obligations Foncières 1883 font l'objet de nombreuses demandes au cours de 348, cours dont les arbitrages profitent, en vendant à des cours élevés des obligations de chemins de fer et de la Ville de Paris, et en rachetant des Obligations Foncières.

La Foncière de France et d'Algérie est ferme à 480. Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont très-demandés à 500. La Banque de France cote en clôture en baisse à 5,385.

Les Chemins s'inscrivent aux cours suivants : Nord 1,892; Lyon, 1,870; Orléans, 1,275; Midi, 1,140.

Le Suez poussé par les spéculateurs s'élève à 2,620, la Part Civile cote 1,930 et la Part de fondateur 1,100.

La Banque de Paris ferme en hausse à 1,060. Le Lyonnais s'inscrit à 565. La Banque d'Escompte à 540.

Les valeurs étrangères sont bien tenues. La Banque Impériale d'Autriche à 312. Le Crédit Mobilier Espagnol 370. L'Italien cote 90.75. L'Égypte Unifiée à 381.

La liquidation se fait sans difficultés, les reports sont aux mêmes prix que la quinzaine dernière. Il est probable qu'à l'aide des positions d'acheteur qui se forment de jour en jour le prix des reports atteindra bientôt 4 et 5 0/0.

CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS.

La journée de vendredi a été plus brillante encore que les précédentes.

Sept mille personnes environ garnissaient les tribunes du palais de l'Industrie.

A trois heures et demie a commencé le concours dit des *prix internationaux*, pour chevaux attelés en paire.

A quatre heures et demie, ont eu lieu les courses d'obstacles au galop, pour cavaliers. Le parcours était le même que pendant les courses de sous-officiers.

Un deuxième prix a été décerné à M. de Canisy pour sa jument *Tentine*, montée par M. G. de la Motte.

La journée, qui s'était très-bien passée, a été close par un accident. Un des chevaux qui ont couru pour ces courses s'étant arrêté net au saut de la barrière et ayant fléchi sur les jambes de devant, son cavalier, M. Morel, a été lancé sur le sol avec violence, en même temps qu'une poutre de la barrière venait lui tomber sur le corps.

Après avoir reçu les premiers soins au bureau médical du concours hippique, M. Morel a été reconduit en voiture à son domicile.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre a arrêté, le 29 mars, les dispositions suivantes qui modifient les circulaires du 24 janvier et du 42 mars, et le projet d'instruction sur les inspections générales :

Là du moins elle mangerait à sa suffisance, tandis qu'à l'auberge on ne mangeait pas tous les jours.

Le père Jean possédait, à une ou deux lieues, un cousin de sa défunte femme, gros fermier dont les affaires prospéraient. Il lui parla de Catherinette. Le fermier se chargea de l'enfant.

Il promit de lui donner, outre la nourriture, une robe à Pâques et cinq francs de gage par mois.

Mais ce qui décida le père Jean, ce fut l'espoir de voir sa Catherine se développer et prendre des forces dans ce milieu nouveau où elle allait vivre.

Le cousin promit d'en avoir soin, de veiller sur elle comme sur sa propre fille, et de lui réserver les travaux les moins pénibles. Elle devait aider les servantes dans les menus soins de la ferme.

La Catherinette avait le cœur gros en partant. Mais comme son père avait dit : Il le faut ! elle renferma ses pleurs qui débordaient et s'efforça de paraître gaie.

Il s'agissait désormais de plaire au maître.

Le cousin tint parole : il eut soin de l'enfant.

Elle aidait les servantes dans les soins du ménage; elle veillait à la basse-cour; et quand la moisson appelait sur les sillons toutes les forces vives de la ferme, c'était toujours à la Catherinette que tombait la besogne la plus facile.

Tout le monde du reste l'aimait.

(A suivre.)

FRANCIS TESSON.

L'auberge du *Grand Dauphin* lui paraissait un agréable lieu de retraite. Aussi résolut-il de s'en rendre maître en précipitant la ruine du père Jean.

Il annonça à ce dernier sa résolution bien arrêtée de ne plus accorder ni temps ni délai. Il avait besoin de son argent. C'était à son débiteur, bien et dément averti, à se mettre en mesure d'éteindre complètement une dette qui se prolongeait depuis deux ans, en dépit de toutes les conventions et de toutes les promesses.

Mais, hélas ! l'aubergiste, qui s'était saigné à blanc pour faire face jusqu'alors aux exigences de son créancier, se trouva impuissant en face d'une ruine imminente.

Un délai de quelques mois l'eût sauvé en lui permettant de trouver des ressources nouvelles.

Or, c'est ce que Simon Bernard voulait empêcher à tout prix.

III

Sur le plateau beauceron, au milieu d'un air pur qu'embauvent sans cesse les aromes des blés, les parfums des luzernes et les douces exhalaisons du lait frais, on ne rencontre d'ordinaire que des femmes robustes comme des amazones antiques, pour lesquelles les rudes travaux des champs ne sont qu'un jeu, et dont la figure colorée respire la joie et la santé.

Telle n'était point la fille du père Jean, Catho-

rine, ou plutôt la Catherinette, comme on l'appelait familièrement.

On eût dit une de ces fleurs délicates qui s'étiolent au grand air, et qui veulent pour s'épanouir la température toujours égale de la serre chaude et les soins constants d'un horticulteur expérimenté.

Elle était petite et frêle. A peine lui eût-on donné quatorze ans, quoiqu'elle en eût seize accomplis.

Elle était pâle comme un lis; ni le soleil, ni le bèle n'avaient pu dorer son visage maigre qu'éclairaient singulièrement deux grands yeux noirs, pleins d'expression et pleins de tristesse.

Ses cheveux, touffus et noirs comme du jais, faisaient ressortir davantage la pâleur mate de son teint.

Ses mains longues et fines dénotaient plutôt une demoiselle bourgeoise qu'une fille de la campagne.

On la voyait rarement sourire.

En cachette, loin des importuns, la Catherinette pleurait souvent.

Pourquoi ? elle l'ignorait. La Catherinette était triste, comme d'autres sont gaies, sans raison apparente, sans motif plausible. C'est ainsi que l'on voit, côte à côte sur le même parterre, la rose joyeuse et la violette mélancolique.

Peut-être sa constitution malade était-elle une des causes de sa mélancolie. Peut-être aussi de se voir, loin de son père, aux gages d'étrangers, cela froissait-il les sentiments de fierté qui dominaient de

préférence chez les êtres dépourvus de la force physique.

Elle se souvenait de la maison paternelle, où elle avait vécu si heureuse pendant douze ans.

Fille unique d'aubergiste, pense donc ! cela équivalait presque au titre de fille de commerçant.

Et plus d'une fois sans doute sa mère, en sa folle tendresse, lui avait laissé entrevoir dans l'avenir le pensionnat, ce rêve de toutes les fillettes des campagnes.

Le pensionnat où l'on joue à la demoiselle, le pensionnat où l'on coudoie la fille du notaire et celle du médecin, où l'on porte des robes à la mode de la ville, où l'on touche du piano, où l'on brode de la tapisserie, ni plus ni moins que si l'en était marquise ou impératrice.

Mais la mort, hélas ! avait frappé à la porte de l'auberge, et la mère s'en était allée, emportant avec elle, dans son cercueil, les beaux rêves d'avenir.

Le père Jean adorait sa fille.

Le père Jean, si les moyens ne lui avaient manqué, l'eût fait élever certes comme pas une.

Mais, nous l'avons dit, le malheur ne cessait de l'accabler.

Garder sa fille à la maison, à quoi bon ? C'était lui faire partager le fardeau de sa misère.

Mieux valait l'envoyer en condition, comme on dit en Beauce.

1° Chaque groupe des divisions de cavalerie qui manœuvreront au mois d'août au camp de Châlons et à Chartres sera commandé par le plus ancien des divisionnaires des deux divisions réunies ;

2° La reconnaissance sommaire de la zone entre Montmédy et Lunéville, et l'exercice de cadres de la division prescrit pour le 31 mai n'auront pas lieu ;

3° L'inspection générale de l'École de Saumur sera passée par M. le général de division, président du Comité de cavalerie (général de Galliffet) ; celle du manège de l'École supérieure de guerre par M. le général de division président du Comité d'état-major ; et celle de la section de cavalerie de l'École de Saint-Cyr, par M. le général de division inspecteur général unique de cette École. (Progrès militaire.)

LES EXAMENS DES ÉLÈVES OFFICIERS DE CAVALERIE.

Après avoir pris l'avis du Comité de cavalerie, M. le ministre de la guerre a signé vendredi soir une décision qui applique aux sous-officiers de cavalerie, proposés pour sous-lieutenants, les conditions d'examen depuis un an en usage pour leurs camarades d'infanterie.

Les candidats subiront la même épreuve écrite en France, en Algérie et en Tunisie. Les examens oraux seront passés par les candidats de l'intérieur devant une commission unique qui se transportera successivement dans quatre centres ; une commission fonctionnera pour les candidats du 49^e corps qui ne se trouveraient pas en colonne.

Les candidats du sud de l'Algérie et ceux de la Tunisie ne passeront pas d'examen oral. Il y aura ainsi trois listes d'élèves officiers pour les cours qui s'ouvriront à Saumur, le 4^e octobre prochain.

Le principe si équitable de l'unité d'examen, qui vient d'être adopté pour la cavalerie, ne tardera pas également à être appliqué à l'artillerie et au génie. Un certain nombre d'officiers-élèves de l'École d'application, devant cesser d'être casernés, le ministre a décidé que l'École de Fontainebleau comprendrait désormais un cours de sous-officiers élèves-officiers d'artillerie et du génie. Les candidats subiront les mêmes épreuves écrites et seront examinés dans chaque arme par une commission unique. (Id.)

COURSES DE VERRIE-SAUMUR EN 1883.

PREMIER JOUR : DIMANCHE 8 AVRIL.

PROGRAMME.

Prix d'Ouverture (course de haies ; handicap à réclamer), 4,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 400 fr., forfait 25 fr. Le second doublera son entrée. Les jockeys courant contre des gentlemen prendront 3 kil. de surcharge. Distance : 2,500 mètres environ.

Steeple-Chase militaire (4^e série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple militaire de 4^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France (Cross Country, steeple-chase handicap ; gentlemen), 2,500 francs, offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 400 fr., moitié forfait. — 2,000 fr. et les entrées au premier, 500 fr. au second. Distance : 4,000 mètres environ. Poids minimum du handicap : 65 kil.

Steeple-Chase Militaire (2^e série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, porteront que arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire

de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France (steeple-chase, 4^e série), 2,600 francs, offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, et n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course, un steeple-chase de 6,000 fr., ni un prix de série. Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix. Le troisième retire son entrée. Poids : 4 ans, 60 kil. ; 5 ans, 65 kil. ; 6 ans et au-dessus, 67 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

Prix du Fagot (course de haies ; gentlemen), un Objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1883, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. Entrée : 20 fr. Poids libre. Distance : 2,500 mètres.

Lundi 9 avril : Tir aux Pigeons.
Mardi 10 avril : Rallye-Paper.

Deuxième jour de courses : Dimanche 1^{er} juillet.

Six prix seront courus. Nous en donnerons plus tard le programme.

Lundi 2 juillet : Tir aux Pigeons.
Mardi 3 juillet : Rallye-Paper.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8, à Saumur.

Par décisions ministérielles :

M. Delconimète, médecin principal, directeur du service de santé du 9^e corps d'armée, est désigné pour l'hôpital militaire de Nancy.

M. Mourlon, médecin principal à l'hôpital de Nancy, est désigné pour remplir les fonctions de directeur du service de santé du 9^e corps d'armée.

Le ministre des postes et des télégraphes étudie en ce moment les moyens d'étendre le service des colis postaux à toutes les communes pourvues d'un bureau de poste.

LANGEAIS. — Vendredi matin, des pêcheurs dont les filets étaient tendus à Langeais, en aval du pont, furent tout à coup surpris par le choc d'un corps fort volumineux descendant dans leurs filets. Croyant à la présence d'un énorme saumon, les pêcheurs retirèrent rapidement les filets et aperçurent, sur le « carrelet », le corps d'un homme âgé de 35 à 40 ans.

Le cadavre était revêtu d'une chemise de couleur à raies bleues ; jaquette noire marron ; gilet et pantalon même couleur, pointillés de gris ; en outre, il portait aux pieds une bonne paire de bottes.

D'après M. le docteur de Langeais, cet homme aurait séjourné dans l'eau au moins un mois. Il était, croit-on, étranger au pays.

LES VIGNES DE L'ÉLYSÉE.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Nous apprenons que les maires des communes du département d'Indre-et-Loire ont reçu du préfet — avec ordre de faire afficher sur leur territoire — l'avis que le ministre de l'agriculture et du commerce avait décidé que tous les vignobles phylloxérés d'Indre-et-Loire seraient traités au sulfure de carbone, aux frais de l'Etat.

Tout le monde sait que les Wilson-Pelouze sont les plus grands propriétaires de vignobles de la Touraine.

Les paysans de la région ont calculé que le gendre du Président de la République et sa famille allaient réaliser là une économie considérable. »

LES DÉCOUVERTES DE SANXAY.

La première réunion des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements a eu lieu la semaine dernière à la Sorbonne.

Nous empruntons aux comptes rendus publiés par le *Journal officiel* l'extrait suivant concernant les découvertes de Sanxay (Deux-Sèvres) :

« Le P. de la Croix lit un long et important mémoire sur les découvertes qu'il a faites dans la vallée de la Boissière, près de Sanxay, depuis le mois de février 1884, découvertes dont il a déjà entretenu le congrès des sociétés savantes l'année dernière.

Après avoir minutieusement décrit toute la partie des monuments mis à jour, le temple, les thermes, le théâtre, les hôtelleries et les diverses constructions secondaires juxtaposées à ces monuments ou situés dans un périmètre de plusieurs kilomètres ; après avoir analysé les modifications dont le groupe d'édifices de la vallée de la Boissière a été l'objet à une époque ultérieure, il examine la véritable destination de ces monuments. Il montre que ce n'est ni une ville, ni une cité, ni une station balnéaire, ce serait d'après lui l'ancien lieu d'assemblées de la tribu des Pictons.

M. Palustre accepte, au moins dans leurs lignes générales, les conclusions du P. de la Croix. Il admet que les constructions découvertes à Sanxay ont servi aux assemblées annuelles de la tribu des Pictons. Mais il fait ses réserves sur les hypothèses fondées sur un fragment d'inscription, et dans lequel on a voulu voir un fragment de la dédicace du temple en l'honneur d'Apollon. Passant aux hypothèses émises au sujet des constructions de théâtre, il pense que la plus grande partie de la construction était en bois ou tout au moins très-légère.

M. Dumuys, conservateur adjoint au musée d'Orléans, fait remarquer la similitude qui existe entre la disposition des édifices du Champ-de-Mars à Rome et la disposition des constructions découvertes par le P. de la Croix. On y trouve un grand temple, le Panthéon ; le balnéaire d'Agrippa, un théâtre, des cirques, etc.

M. Palustre objecte que le Panthéon de Rome n'était pas primitivement un temple.

M. de Lasteyrie fait ressortir ce qu'il y a d'hypothétique dans ces conclusions du P. de la Croix. Il croit qu'en archéologie il faut d'abord constater les faits, les décrire d'une façon exacte et critique, mais il ne faut pas prétendre tout expliquer. Mieux vaut donc se tenir en garde contre des hypothèses qui risquent d'égarer les savants et se contenter de signaler ce qu'il y a de vraiment intéressant dans cette découverte. »

Publications de mariage.

Pierre-Marie Potard, cocher, de Saumur, et Esther-Clotilde-Julienne Chiron, domestique, de Noirliu (Deux-Sèvres).

Désiré Chevallier, coiffeur, de Saumur, et Armandine Fièvre, couturière, de Chinon.

François-Théophile Girard, employé de chemin de fer, et Marie Ménage, sans profession, tous deux de Saumur.

Faits divers.

L'emploi des femmes s'étend chaque jour dans les administrations publiques.

Le nombre des femmes préposées à la Caisse d'épargne postale au dépouillement et au classement des livres, qui est actuellement de 60, va être porté à 400 par l'adjonction de 40 nouvelles employées ; il sera par la suite élevé à 450.

Ces femmes touchent un traitement annuel de 4,000 à 4,200 fr.

A Houilles, à deux pas de Paris, existe une femme âgée de quarante-cinq ans et qui a eu vingt-quatre enfants.

Dix-huit survivent ; le vingt-quatrième est un gros garçon de trois ans qui trotte et babille à ravir.

Heureusement, les parents, des champignonnistes, sont à leur aise, car, aux heures des repas, il y a du monde autour de la table.

Le téléphone à grande distance. — Suivant une dépêche de New-York publiée par le *Standard*, on a fait, dimanche, des essais de communication par téléphone entre New-York et Chicago, sur une distance de 4,000 milles. Le succès a été complet et paraît principalement dû à un nouveau conducteur, consistant en un fil d'acier central recouvert de cuivre. Par cette combinaison, la résistance

que rencontre le courant électrique est réduite à environ un dixième de ce qu'elle est dans les fils téléphoniques ordinaires.

Une curieuse invention :

Un Américain vient de construire un vélocipède à vapeur. Ce vélocipède repose sur trois roues et porte une petite machine à vapeur au-dessous du siège. Afin de ne pas donner à l'appareil moteur un poids excessif pour le vélocipède, l'inventeur a substitué l'huile de pétrole aux autres combustibles généralement employés. Les avantages sont nombreux, car l'huile est légère, et l'on conçoit qu'il soit aisé de régler la vapeur en agissant sur le robinet qui distribue le pétrole. Un vélocipède de ce genre, muni d'un moteur donnant un cheval et portant l'eau et le pétrole nécessaires pour quatre heures de marche, peut faire dix-huit kilomètres à l'heure. Ce n'est pas encore la vitesse d'un express, mais c'est de beaucoup préférable à une voiture. Reste à savoir le prix du vélocipède.

Un fouet d'honneur à un ténor !

Au Stadt-Théâtre, de Hambourg, vient d'avoir lieu les débuts d'un ténor du nom de Boétel, qui — d'après les journaux de la localité — posséderait un fort « galoubet ».

Or, ce Boétel était, il y a six mois à peine, encore cocher de fiacre à Hambourg. C'est même en l'entendant pousser un *ut* de poitrine sur son siège qu'un impresario aurait eu l'idée de l'engager.

Mais voici le piquant de l'affaire. A la nouvelle des débuts de Boétel, ses anciens camarades, les cochers de fiacre de Hambourg, ont eu l'ingénieuse idée de lui offrir un fouet d'honneur !...

Comme l'objet est en argent et d'une valeur de six cents francs, le ténor l'a accepté avec reconnaissance.

Particularité comique :

Le soir des débuts de Boétel, les habitants de Hambourg n'ont pu trouver un seul fiacre sur la place. Tous les cochers étaient au théâtre !

SOURCES DE PÉTROLE EN FEU. — Une inondation provoquant un incendie, c'est là une chose étrange, et cependant le fait est parfaitement exact.

Dans l'Ohio, les pluies gonflèrent une petite rivière qui, sortant de son lit, s'en alla inonder les sources de Forest-City-Oil. Le pétrole surnagea, et, comme dans la pièce de *Michel Strogoff*, le feu éclata sur l'eau, s'étendit sur un réservoir contenant 3,000 barils de pétrole, et de là gagna les sources de Standard-Oil. Peu après un réservoir métallique contenant 15,000 barils éclatait, couvrant la contrée de liquide enflammé, incendiant les bâtiments dépôts et magasins.

Le feu avait une telle intensité que, dans la nuit à cinq milles anglais dans le rayon de l'incendie, on pouvait lire comme en plein jour. La ville de Cleveland fut éclairée à giorno pendant la nuit du 3 février. Ce n'est que trente-six heures après qu'on put, grâce surtout à une pluie diluvienne, se rendre maître du feu.

La perte seule en pétrole brûlé atteint près de 2 millions de francs, ce qui équivaut à dire que près de 100 millions de litres de pétrole ont été anéantis.

Sur le désir de M^{me} Thomas Perrier, à Verneuil (Oise), on nous prie de reproduire sa lettre ; elle écrit : « Depuis l'âge de vingt ans, enfin depuis mon troisième enfant, j'avais des douleurs, maux de tête, lait répandu, manque d'appétit, éblouissements, et bien des fois je ne pouvais pas travailler. J'ai fait usage des *Pilules Suisses* ; tout de suite je redevins en parfaite santé. Quelque temps après je tombai gravement malade, je repris les *Pilules Suisses*, et aussitôt je sentis ces maux partir comme si on me les retirait avec la main, malgré mes six enfants, et maintenant j'ai toujours ce médicament sous la main. » Les *Pilules Suisses* coûtent 1 fr. 50 la boîte.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.
AU LIEU
DE
8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Cérôme. — Menus faits. — Les prédications du Carême, par Robert Vallier. — L'éruption de l'Etna, par R. Bryon. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — L'explosion de Londres, par X. Dachères. — Deux petits sabots (suite), par Ouida. — Le drame de Windsor, par H. Vernoy. — Variété: Le tièvre de la mère Ciseau, par Paul Caillard. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echécs.

GRAVURES : Paris: M. le docteur Bourneville, député du V^e arrondissement. — MM. Métivier et Sigismund Lacroix, candidats à l'élection de Belleville. — Théâtre de l'Ambigu: L'As de trèfle, drame en cinq actes, de M. Pierre Decourcelle (scènes principales). — Paris: Le R. P. Monsabré prêchant le Carême à Notre-Dame. — Sicile: L'éruption de l'Etna. — Angleterre: L'explosion de Londres (trois dessins). — L'attentat de Windsor (cinq dessins). — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE
ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 24 mars 1883.

Chronique parisienne, par Alcoste.
Courrier littéraire et artistique.
Nouvelles historiques et géographiques.
Autour du Monde: LES ILES SANDWICH, par J. Roy.
Le Merle, par Henri Martin-Dairvault.

La Fournaise, par Charles Deslys.
L'Echiquier vivant et les Echecs, par M. Barbisier.
Le Traineau à voiles américain, par A. Doumerl.
Les Spirites, par Nostradamus.
Un Voyage manqué, par Henry Martin-Dairvault.
Les Sabots du professeur, par Jean Grauge.
Causerie scientifique, par L. Divert.
Petite chronique mondaine, par Jenny Liensa.
Bibliographie, par H. Chassefontaine.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la Mode.
Economie domestique.
Sphinziana. — Bulletin financier. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Hiver) | | Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882) | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|--|-------|-------|-------|----------------|-------|-------|--------|--|-------|-------|-------|--|-------|-------|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | | | |
| Heures | Minutes | Omn. | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Omn. | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Mixte | Omn. | |
| 3 heures | 8 minutes | du matin, express-poste. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 45 | matin (s'arrête à la Possonnière) | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | 56 | matin, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 25 | soir, | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 32 | — express. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 15 | — omnibus. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | — (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | SAUMUR - NIORT | | | | NIORT - SAUMUR | | | | MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. | | | | POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers. | | | |
| Heures | Minutes | Omn. | Mixte | Omn. | Omn. | Omn. | Omn. | Omn. | Sem.d. | Mixte | Omn. | Omn. | Mixte | Omn. | Omn. | Mixte | |
| 3 heures | 26 minutes | du matin, direct-mixte. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | 31 | — omnibus. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | 37 | — express. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | 48 | soir, omnibus-mixte. | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 44 | — | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 24 | — express-poste. | | | | | | | | | | | | | | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56. | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
MAISON ET VIGNE

Situés au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le tout se tenant, d'une superficie de 8 ares environ.

S'adresser à M^{me} HULLOT, propriétaire au Bois-Brard, ou à M^e LE BARON, notaire. (224)

A VENDRE
COUPES DE PRÉS
Et Bail à Céder
PRÉSENTMENT.

S'adresser à M^{me} veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis.

A CÉDER
PRÉSENTMENT,
MAGASIN DE PARAPLUIES
ET MERCERIE.

S'adresser à M^{me} veuve PICARD, rue du Portail-Louis, 52. (177)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883,
MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n^o 19.
S'adresser à M. NANCROUX, quai de Limoges, 66. (720)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UN JARDIN bien affrUITÉ
AVEC PAVILLON.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
DEUX CUVES VIDES, usagées, l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56.
S'adresser Maison BOUVET-LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

MAIRIE DE ROU-MARSON.

Le Maire de la commune de Rou-Marsen prévient le public qu'il sera procédé, le 15 avril 1883, à 2 heures du soir, à la Mairie, à l'affermement du droit de chasse sur les Biens communaux. (187)

AU COIN DE RUE
DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS
Spécialité de Chemises et Articles confectionnés sur mesure,
9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n^o 1,
En face le Square, à SAUMUR.

On demande UN APPRENTI et UN GARÇON de 14 à 15 ans pour le magasin. (216)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT
CHAMBRE ET CABINET
Rue Haute-Saint-Pierre.
S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph

MESSAGERIES
DE
SAUMUR AUX ROSIERS

BABOU
Hôtel de l'Espérance, rue du Pavillon, Saumur;
Aux Rosiers, chemin de la Croix.

En cours de publication
DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît tous les Dimanches:

LA FILLE DU MEURTRIER
Par XAVIER DE MONTÉPIN.
SUIVI DE
LES AVENTURES de SATURNIN FICHT
Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^o
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ASPERGES
D'ARGENTEUIL
Plant de un an et de deux ans

Graines prises chez un amateur de la localité, sur les plus beaux types.

S'adresser chez M. GAUGAIN, horticulteur-grainetier, rue du Portail-Louis. (150)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par par

Fr. 10

par par

mois mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.